## Introduction

## 0.1 Logement et localisation

Le logement est un bien de consommation aux multiples dimensions, dont le choix est avant tout déterminé par la localisation. Cette dernière influence fortement l'agrément du voisinage immédiat, l'accès aux écoles, aux emplois et aux services.

En France, une tendance marquée vers l'éloignement des centres urbains se dessine, avec une préférence croissante pour la maison individuelle par rapport à l'appartement, phénomène que l'on appelle la périurbanisation. Au milieu des années 1980, la construction de maisons individuelles était deux fois plus fréquente que celle des appartements.

Cependant, depuis 2008, on observe un repli de la construction de maisons individuelles au profit des logements collectifs, en raison de divers facteurs tels que les coûts environnementaux liés au transport automobile et le vieillissement de la population. Entre 2016 et 2021, le nombre de logements individuels a augmenté en moyenne de 0,6~% par an, contre 1,3~% pour les logements collectifs, montrant une tendance similaire à celle observée entre 2011 et 2016 (respectivement 0,9~% et 1,2~%).

Cette évolution contribue à une augmentation des écarts géographiques de prix et de loyers, révélant ainsi les défis croissants du marché immobilier.

Il existe au moins deux types d'inadéquations spatiales qui impactent le marché du travail.

La première concerne la situation où les emplois sont trop éloignés des logements, ce qui peut être dû à un manque de transports adéquats ou aux coûts de mobilité qui empêchent les individus de déménager vers les zones d'emploi. Cette distance géographique crée des difficultés pour les travailleurs qui souhaitent accéder à des opportunités professionnelles.

La deuxième inadéquation réside dans le fait que l'offre de travail ne correspond pas à la demande en termes de qualifications. Ainsi, même si des emplois sont disponibles, les candidats peuvent ne pas posséder les compétences requises, ce qui entraîne un déséquilibre sur le marché de l'emploi et limite les possibilités d'embauche pour les entreprises.

Ces deux problématiques soulignent l'importance d'une planification urbaine et d'une formation professionnelle adaptées pour favoriser une meilleure adéquation entre le logement et l'emploi.

Ce type d'inadéquation est renforcé par la ségrégation spatiale, qui crée des barrières supplémentaires à l'accès à l'emploi et à la formation. Elle peut également être à l'origine d'effets de pairs négatifs, où les caractéristiques du voisinage influencent défavorablement l'accumulation de capital humain, comme l'ont souligné Goux et Maurin en 2005. De plus, la ségrégation spatiale peut engendrer une discrimination territoriale, où le lieu de résidence envoie un signal négatif à un employeur potentiel, comme l'ont observé Petit et al. en 2011.

Ces dynamiques contribuent à perpétuer les inégalités sociales et économiques, rendant encore plus difficile la mobilité professionnelle et l'accès à des opportunités de développement personnel.

La mobilité résidentielle a diminué depuis le début du XXIe siècle, principalement sous l'effet du vieillissement de la population. Cela est particulièrement visible dans le secteur locatif social, où les locataires en place vieillissent et sont moins enclins à déménager. Dans les années 1980, le logement social a joué un rôle de tremplin vers la propriété occupante, comme l'ont noté Goffette-Nagot et Sidibé en 2016. Cependant, ce rôle s'atténue progressivement, limitant ainsi les possibilités de transition vers la propriété et contribuant à une stagnation dans les dynamiques de mobilité résidentielle.

La mobilité a aussi davantage diminué pour les personnes plus âgées, dont les logements sont mieux adaptés et pour qui les déménagements contraints par les revenus ou la santé sont moins fréquents, comme l'indique Laferrère en 2007. De plus, les mobilités de longue distance ont également diminué en raison de la crise économique et des difficultés qu'elle a engendrées sur le marché du travail.

## 0.2 Le parc de logements

De 1968 à 2013, la population de France métropolitaine a augmenté de 14 millions d'habitants, soit une hausse de 28 %. Le nombre de résidences principales a quant à lui augmenté de 12 millions, représentant une augmentation de 76 %. Par ailleurs, le parc total de logements, incluant les résidences secondaires, occasionnelles ou vacantes, a connu une augmentation de 80 %.

De 2000 à 2016, entre 300 000 et 500 000 logements ont été construits chaque année, totalisant environ 6 millions. Pendant cette même période, la population a augmenté de 352 000 habitants par an en métropole.

La croissance du parc de logements est donc dynamique, avec un accroissement moyen de 1,1 % par an en France depuis le début des années 1980. Le nombre de logements par habitant, qui était de 519 pour mille en 2012, est proche de celui de l'Allemagne et de l'Autriche, mais reste en dessous de celui de l'Espagne.

Depuis 1982, le nombre de résidences principales s'est accru de 52 %, une hausse portée par la croissance démographique, qui a augmenté de 20 % sur cette même période, ainsi que par la baisse de la taille des ménages, due à des facteurs tels que l'arrivée de couples plus tardifs, les ruptures d'union et le vieillissement démographique.

Conclusion : le taux d'occupation des résidences principales baisse de façon continue, illustrée par la diminution du nombre de personnes par logement, qui est passé de 3 personnes en moyenne en 1968 à 2,3 en 2016. Par ailleurs, le nombre de mètres carrés par personne a augmenté, passant de 31 à 40 entre 1984 et 2006, et reste stable depuis.

Ces moyennes masquent des inégalités entre des ménages plus âgés, qui occupent, en tant que propriétaires ou locataires dans le parc social, des logements rendus spacieux par le départ des enfants, et les plus jeunes, qui peinent à accéder au parc social et sont souvent locataires de logements plus petits.

Depuis le milieu des années 2000, le nombre de résidences principales croît à un rythme un peu moins soutenu que l'ensemble du parc, alors qu'il avait augmenté un peu plus vite entre 1990 et le milieu des années 2000.

Conséquence : la part des résidences principales diminue légèrement, passant de 82,6 % en 1982 à 81,8 % en 2021.

Depuis le début des années 2010, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels augmente plus vite que l'ensemble du parc, alors qu'il avait progressé de façon moins soutenue que ce dernier à partir de 1990.

Le territoire n'est pas homogène, avec un taux de vacance élevé dans certaines zones, tandis que d'autres, comme la région Île-de-France ou PACA, connaissent un marché du logement tendu. La vacance désigne la proportion de logements inoccupés, souvent en attente de locataires ou de propriétaires.

Taux de vacance : 8 % du stock de logements. Les logements vacants augmentent nettement depuis 2006, à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du parc.

Taux de vacance : 8 % du stock de logements. Les logements vacants augmentent nettement depuis 2006, à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du parc. La vacance est forte surtout dans les villes moyennes et les unités urbaines de moins de 100 000 habitants. Elle peut provenir d'une inadéquation entre l'offre et la demande en matière de taille, de localisation, de prix, ou correspondre à des logements en mauvais état.

### 0.3 Les conditions de logement

Les conditions de logement montrent une ancienneté des logements variée : 30 % d'entre eux datent encore d'avant 1949, tandis que 24 % du parc actuel (31 % du parc collectif) a été bâti entre 1949 et 1974. Environ 40 % des logements (43 % des maisons) ont été construits après 1975. Aujourd'hui, le confort de base est généralisé à la quasi-totalité des logements. En 2013, seulement 1 % des logements manquaient du confort sanitaire de base, et 3 % présentaient plus d'un défaut grave d'isolation thermique, d'étanchéité ou d'installation électrique.

La taille des résidences principales a augmenté, mais peut rester inadaptée au nombre d'occupants. Le surpeuplement, qui a été divisé par deux entre 1984 et 2006 et s'est stabilisé à 8 %, concerne 21 % des ménages dans l'unité urbaine de Paris, 16 % des personnes de moins de 40 ans et 18 % des ménages les plus modestes.

L'amélioration des conditions de logement n'occulte pas la question de la privation de domicile. En 2020, 3,6 millions de personnes étaient soit privées de domicile personnel (895 000), soit vivaient dans des conditions très difficiles (privation de confort ou surpeuplement) (2 880 000), soit étaient en situation d'occupation précaire (hôtel, caravanes, etc.), selon la Fondation Abbé-Pierre.

Les difficultés de sortir des situations de précarité sont particulièrement marquées pour ceux qui ont connu l'absence de logement personnel. Dans les établissements pour personnes en difficulté sociale, 52 % des résidents sont des actifs, mais seulement 20 % d'entre eux sont en emploi ou en stage, tandis que 32 % se trouvent au chômage. De plus, il est préoccupant de constater que seulement 13 % des individus avaient un logement personnel auparavant; la majorité était hébergée par la famille, un tiers ou dans un établissement. Cette situation souligne les obstacles persistants auxquels font face les personnes en précarité pour retrouver une stabilité résidentielle.

### 0.4 Le logement comme placement

Le logement est également considéré comme un actif, en concurrence avec d'autres formes d'épargne, mais il présente la particularité d'être moins liquide. Les coûts de mobilité, qu'ils soient directs (droits de mutation, frais) ou indirects, sont élevés, ce qui complique les transactions. De plus, un logement nécessite un temps significatif pour être construit, ce qui limite la flexibilité des propriétaires et des investisseurs sur le marché immobilier.

Le taux de propriétaires atteint environ 75 % à l'âge de la retraite et baisse

peu par la suite. Le logement est perçu comme un placement qui protège contre le risque de hausses de loyers plus rapides que l'évolution des pensions de retraite, offrant ainsi une certaine sécurité financière aux retraités.

Le logement peut prendre la forme d'une maison individuelle ou d'un appartement. Environ 80 % des propriétaires vivent dans une maison, tandis que 75 % des locataires résident dans un appartement. Cette répartition souligne les préférences distinctes en matière de logement selon le statut de propriété.

Dans le secteur locatif, les mono-propriétaires d'immeubles ont pratiquement disparu. Les mono-propriétaires privés ont été affectés par des facteurs tels que les partages successoraux, les taxes et l'accès à la propriété. Parallèlement, les investisseurs institutionnels ont réorienté leurs actifs dans les années 2000, comme l'indiquent Bessière et Laferrère (2002), en vendant leurs immeubles à la découpe, ce qui a également contribué à cette évolution du marché locatif.

Les particuliers bailleurs sont généralement de petits propriétaires d'appartements. En 2013, 93,5 % des propriétaires du parc locatif libre étaient des particuliers, contre 83,2 % en 1996. Cet émiettement de l'investissement privé a des conséquences sur la mise en œuvre de travaux de réhabilitation énergétique. En effet, seulement 14 % des résidences principales affichent une étiquette énergie A, B ou C, selon François (2014), ce qui souligne les défis en matière d'efficacité énergétique dans le parc locatif.

## 0.5 Le statut d'occupation du logement

En 2021, 58 % des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale, un chiffre stable depuis 2010 après une augmentation continue depuis 1982, où il était de 50 %. La part des propriétaires sans charges de remboursement a crû jusqu'en 2010, atteignant 38 % contre 27 % en 1982, avant de se stabiliser à 38 % en 2021 en raison du vieillissement de la population. Par ailleurs, la part des propriétaires accédants est restée stable à 20 % depuis 15 ans, après avoir diminué de façon continue entre 1990 et le milieu des années 2000, passant de 26 % à 20 %. La part des ménages locataires de leur résidence s'est maintenue autour de 40 % depuis 1990, un niveau légèrement inférieur à celui de 1982 (41 %). Enfin, les logements détenus par des bailleurs publics représentent 17 % du parc, tandis que ceux détenus par des bailleurs privés en représentent 23 %.

Le choix du statut d'occupation est influencé par plusieurs facteurs. Parmi eux, on trouve les contraintes de crédit, telles que le taux d'apport personnel, le taux d'intérêt et la durée des emprunts. Le revenu joue également un rôle

crucial, tout comme les anticipations concernant les prix et les loyers. De plus, la position dans le cycle de vie et les anticipations de mobilité sont des éléments déterminants qui impactent ce choix.

L'évolution de l'âge auquel la moitié d'une génération a accédé à la propriété offre un aperçu des tendances à long terme. Ainsi, l'âge était de 47 ans pour la génération née en 1924, de 36 ans pour celle née en 1944, de 33,5 ans pour celle née en 1952, et de 38 ans pour celle née en 1964. Pour les générations suivantes, cet âge est resté stable : les jeunes des générations nées à partir du milieu des années 1970 accédaient à la propriété entre 35 et 39 ans.

Entre 1996 et 2016, plusieurs évolutions économiques significatives ont été observées. Les prix à la consommation ont augmenté de 31 %, tandis que le revenu disponible brut par ménage a connu une hausse de 40 %. Parallèlement, le prix des logements anciens a été multiplié par 2,52, avec une augmentation encore plus marquée en Île-de-France, atteignant 2,67.

Après une baisse liée à la crise de 2008, la reprise du marché immobilier a été soutenue, notamment en Île-de-France. Les prix du logement ont légèrement diminué à partir de 2012, mais ils connaissent une reprise depuis 2016. Pour les primo-accédants, la hausse des prix freine l'achat, bien que cela soit en partie compensé par l'allongement de la durée des emprunts, qui est passée à 19,6 ans entre 2009 et 2013, contre 14,6 ans entre 1997 et 2001. De plus, la baisse des taux d'intérêt, passant de 5,2 % entre 1997 et 2001 à 3,5 % entre 2009 et 2013, a également contribué à atténuer cette pression.

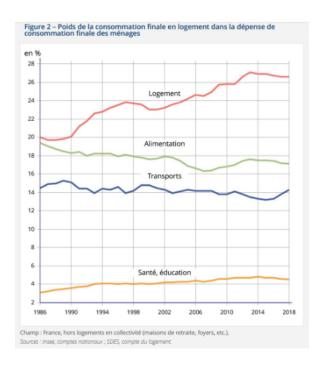
Au fil du temps, les ménages non propriétaires tendent à être de moins en moins aisés. En effet, le pourcentage de ménages propriétaires dans le premier quartile de revenu a diminué de 8,9 points depuis 1984. Aujourd'hui, le revenu est un facteur encore plus déterminant pour accéder à la propriété qu'il ne l'était il y a 30 ans. Plusieurs conditions favorisent cet accès, notamment la présence de deux apporteurs de ressources au sein du couple, la stabilité d'un emploi en CDI, ainsi que l'aide financière des parents, devenue plus courante et plus importante. En 2013, un quart des accédants âgés de 25 à 44 ans ont reçu un don familial lors de l'achat, et l'apport personnel représentait environ un tiers du montant total de l'acquisition, un chiffre stable par rapport à 2001.

## 0.6 Les dépenses de logement

En 2018, 26,6 % de la dépense de consommation finale des ménages était consacrée aux services liés au logement. Cela en fait le premier poste de dépense, bien loin devant les parts allouées à l'alimentation (17,1 %) et aux transports (14,3 %). Depuis les années 1990, la part des dépenses dédiées au

logement a augmenté de manière significative, étant inférieure de 6,5 points par rapport à son niveau actuel.

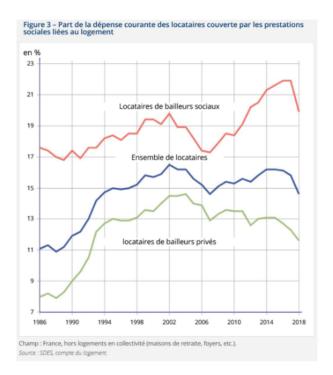
En 2013, 4.5 % des locataires étaient en situation d'impayé de loyer ou de charges, un pourcentage similaire à celui de 2006. Par ailleurs, 11.5 % des accédants rencontraient des difficultés de remboursement d'emprunt, contre 8,9 % en 2006. Depuis le milieu des années 1980, les dépenses de logement des locataires ont considérablement augmenté. Les indices des loyers, à qualité constante, ont progressé plus rapidement que les prix à la consommation et le revenu disponible brut par ménage. Après déduction des aides au logement, un loca-



taire du secteur privé dépensait en moyenne 50 % de plus au m² pour son logement qu'un locataire du secteur social, alors qu'en 1984, cet écart était plus faible (43 %). Cette hausse a été particulièrement marquée pour les ménages du premier quartile, en partie en raison d'un rattrapage de leurs conditions de confort par rapport aux autres ménages, comme l'a souligné Briant en 2010.

Depuis le début des années 2000, le niveau de revenu des locataires a diminué par rapport à celui des propriétaires. Dans le même temps, le taux d'effort, c'est-à-dire la part du revenu consacrée aux dépenses de logement, a augmenté. Cette hausse a été plus marquée pour les locataires du secteur privé, passant de 23,6 % en 2001 à 28,4 % en 2013, que pour ceux du secteur social, où il est passé de 20,2 % à 24,1 %. Cet accroissement de l'effort a particulièrement pesé sur les ménages les plus modestes, malgré le soutien des aides personnelles au logement, qui se sont concentrées sur ces foyers. Pour ces derniers, les aides au logement représentent plus de 30 % du montant total de leurs dépenses de logement.

Depuis 1990, la part des dépenses de logement des locataires couverte par les prestations sociales s'est accrue. Cependant, en 2018, cette part a diminué, atteignant 14,6 %. Cette baisse s'explique par deux facteurs principaux: l'abaissement de 5 € des différentes prestations sociales liées au logement et la mise en place du dispositif de réduction de loyer de solidarité (RLS) dans le secteur social.



# 0.7 Politique du logement

L'État joue un rôle important en régulant la construc-

tion, en définissant le droit de propriété, en encadrant les contrats de location et les loyers, et en subventionnant l'investissement ou la consommation. Historiquement, l'intervention publique s'est concentrée sur plusieurs aspects : la construction, notamment avec le développement du logement social, l'aide à l'accession à la propriété via le crédit et les taux aidés, ainsi que les aides monétaires directes au revenu des locataires, comme les APL. Dans les années 1970, la faillite des grands ensembles de logements sociaux a révélé une concentration des problèmes économiques et sociaux dans certaines zones. En réponse, les aides directes ont été étendues à de nouvelles catégories de bénéficiaires, tels que les étudiants.

Depuis 1984, pour contrer la baisse de l'offre locative privée, des incitations fiscales à l'investissement locatif ont été instaurées, allant du dispositif Quilès-Méhaignerie en 1984 au dispositif Pinel en 2014. Plus récemment, d'autres lois, telles que la loi DALO et la loi SRU, ont été mises en place pour réguler les baux, encadrer l'évolution et le niveau des loyers, taxer les logements vacants, et encourager la mixité sociale.

Les politiques du logement ont des effets complexes, rendant leur évaluation difficile. L'encouragement à la construction, qui vise à la fois à développer l'offre de logements et à soutenir l'emploi dans le secteur de la construction, comporte le risque de surinvestissement dans des zones où la demande est faible. Par ailleurs, les politiques de réglementation des loyers doivent trouver un équilibre entre une liberté totale, qui favorise la mobilité mais peut entraîner des loyers excessifs si le bailleur est en position de monopole, et un contrôle trop strict, qui risque de créer une pénurie de logements et de freiner la mobilité nécessaire.

Les aides « personnelles » à la consommation de logement s'élèvent en moyenne à 266 euros par mois. Elles bénéficient à 40 % des locataires, dont la moitié dans le secteur social, un pourcentage qui a augmenté après 1984 avant de se stabiliser depuis 1996. En revanche, seulement 6 % des accédants en bénéficient. Ces aides sont en baisse en raison de leur recentrage sur les ménages les plus modestes depuis la fin des années 1980, ainsi que de la diminution de l'accès à la propriété pour ces ménages.

Des études montrent que les aides au logement ont été partiellement absorbées par des hausses de loyer [Laferrère et Le Blanc, 2002; Fack, 2005]. L'encouragement à la construction locative privée n'est pas exempt d'effets pervers. En plus d'une mauvaise répartition géographique de l'offre, un impact sur les prix a également été observé dans certaines zones [Bono et Trannoy, 2013].

## Chapitre 1

## État du logement en France et enjeux des politiques de logement

## 1.1 État du logement en France

#### 1.1.1 Le logement en France depuis 30 ans

Depuis quarante ans, l'enquête Logement de l'INSEE constitue le pivot central du dispositif statistique sur le logement en France. Elle permet d'analyser et d'évaluer l'évolution des comportements en matière de logement à travers les générations. Le choix du logement repose principalement sur des considérations de localisation, avec une proximité aux aménités essentielles.

Au sein des agglomérations, le centre-ville concentre les emplois, ce qui pousse les ménages à faire des arbitrages entre le prix du logement et le coût du transport. Cependant, une tendance générale s'est dessinée vers l'éloignement des centres urbains, favorisant la maison individuelle au détriment de l'appartement, phénomène connu sous le nom de périurbanisation.

Dans les années 60, la construction massive de logements sociaux a conduit à une concentration excessive des populations modestes, qui se sont ensuite tournées vers l'accession à la propriété de maisons situées plus loin des centres.

Depuis 2008, on observe un retour à une préférence pour les appartements en immeubles collectifs. Les coûts environnementaux liés au transport automobile, le vieillissement de la population et la concentration des activités ont également favorisé la densification de certaines métropoles, entraînant une augmentation des écarts géographiques de prix et de loyers.

Par exemple, dans l'agglomération parisienne, le prix des logements à caractéristiques comparables est supérieur de près de 25~% par rapport à d'autres régions. Ces différences spatiales peuvent s'expliquer par au moins

deux types d'inadéquation.

La première se manifeste lorsque les emplois sont trop éloignés des logements, rendant le coût de mobilité élevé pour les habitants.

La seconde inadéquation concerne les niveaux de qualification et de formation qui ne répondent pas aux besoins du marché du travail.

Ce phénomène est exacerbé par la ségrégation spatiale, où la qualité de l'éducation dans le lieu de résidence est souvent inférieure, et où les caractéristiques du voisinage peuvent freiner l'accumulation de capital humain. Ainsi, ces facteurs contribuent à creuser les disparités économiques et sociales au sein des territoires.

Globalement, la mobilité résidentielle a diminué depuis le début du XXIe siècle, principalement en raison du vieillissement de la population. Ce phénomène est particulièrement marqué dans le secteur locatif social, où l'âge des locataires en place augmente.

De plus, la mobilité a également diminué chez les personnes plus âgées, probablement parce que leurs logements sont désormais mieux adaptés à leurs besoins. Cette stagnation dans les déplacements résidentiels reflète une tendance vers une sédentarité accrue, influencée par des facteurs démographiques et des conditions de vie plus satisfaisantes pour les seniors.

#### Le confort de base s'est généralisé

L'état des logements français en matière d'hygiène et de salubrité était dramatique dans les années qui ont suivi l'après-guerre. À cette époque, seuls un peu plus d'un quart des logements disposaient de WC intérieurs, et seulement 10 % étaient équipés d'une baignoire ou d'une douche. Cependant, des progrès spectaculaires ont été réalisés, notamment avec la construction de nouveaux grands ensembles dans les années 70, qui ont su répondre aux attentes de leurs habitants. En 2020, parmi les 28,7 millions de ménages résidant en France métropolitaine, 78,7 % estiment que leurs conditions de logement sont satisfaisantes ou très satisfaisantes, une proportion qui a augmenté de 2,1 % par rapport à 2013. Cela témoigne d'une amélioration significative des conditions de vie au fil des décennies.

Si, en moyenne, la taille des résidences principales a augmenté, elle reste néanmoins inadaptée au nombre d'occupants. La superficie des maisons construites avant 2010 a gagné entre 1 et 3 m<sup>2</sup> selon la période de construction, tout comme celle des appartements bâtis avant 1949. Le surpeuplement a été divisé par deux entre 1984 et 2006, et depuis, il est stabilisé à 8 %. Toutefois, entre 2013 et 2020, le taux de surpeuplement a lé-

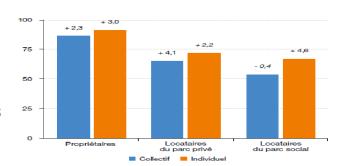


FIGURE 1.1 – Part des ménages estimant leurs conditions de logement satisfaisantes ou très satisfaisantes en 2020, selon le statut d'occupation et le type de logement (et évolution par rapport à 2013)

gèrement progressé, passant de 8,4 % à 8,7 %. Ce phénomène touche encore 21 % des ménages dans l'unité urbaine de Paris, ainsi que 16 % à 17 % des moins de 40 ans, et atteint 18 % chez les ménages les plus modestes. Bien que l'amélioration des conditions de logement soit notable, elle ne doit pas occulter la question cruciale de la privation de domicile. Début 2012, 82 000 adultes étaient sans domicile, dont 8 000 dormaient dans des lieux non prévus pour l'habitation, tandis que les autres se trouvaient en centres d'hébergement souvent provisoires.

#### Le logement comme placement

Le logement est un actif en concurrence avec d'autres formes d'épargne, mais il présente la particularité d'être moins liquide. Il est souvent perçu comme un placement sûr, surtout pour les vieux jours. En effet, le taux de propriétaires atteint environ 75 % à l'âge de la retraite et ne baisse que peu par la suite. De plus, le logement est un bien indivisible. Bien qu'il serait parfois optimal d'en acheter une partie et de louer l'autre, cela est généralement impossible, ce qui entraîne des niveaux de consommation et d'investissement non optimaux. Certaines formes plus souples de propriété existent, telles que la coopérative, la propriété partielle (shared property) et la propriété sociale, mais elles restent peu développées en France.

Le logement peut être une maison individuelle ou un appartement. Actuellement, 80% des propriétaires vivent dans une maison, tandis que 75% des locataires résident en appartement. Dans le secteur du logement locatif privé, les mono-propriétaires d'immeubles ont pratiquement disparu.

D'abord, les mono-propriétaires privés ont été affectés par les partages successoraux, les taxes et l'accès à la propriété.

Ensuite, les investisseurs institutionnels ont réorienté leurs actifs dans les années 2000, vendant leurs immeubles à la découpe.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des mono-propriétaires d'immeubles collectifs sont désormais des bailleurs sociaux. Par ailleurs, la copropriété s'est généralisée, touchant 94 % des logements collectifs du parc privé, dont la moitié sont occupés par leurs propriétaires.

#### Acheter ou louer

Le choix du statut d'occupation est influencé par plusieurs facteurs, tels que les contraintes de crédit (taux d'apport personnel, taux d'intérêt, durée des emprunts), le revenu, les anticipations de prix et de loyer, ainsi que la position dans le cycle de vie et les prévisions de mobilité. Devenir propriétaire représente un choix d'investissement, impliquant un arbitrage entre rendement et risque. Les jeunes, souvent mobiles professionnellement, préfèrent d'abord louer un petit appartement en centre-ville avant de devenir propriétaires lorsque leur situation professionnelle est plus stable. Entre 1996 et 2016, les prix à la consommation ont augmenté de 31 %, le revenu disponible brut par ménage de 40 %, tandis que le prix des logements anciens a été multiplié par 2,52 (et 2,67 en Île-de-France).

Après une baisse consécutive à la crise de 2008, la reprise a été soutenue, particulièrement en Île-de-France. Les prix ont ensuite légèrement diminué à partir de 2012, mais ont connu une reprise en 2016. La hausse des prix freine l'accession à la propriété pour les primo-accédants, tandis que cela n'affecte pas les ménages déjà propriétaires. Avec la hausse des taux d'intérêt en 2022-2023, les prix des biens immobiliers diminuent, mais cette augmentation des taux constitue un frein à l'accession à la propriété. Les ménages non propriétaires forment une catégorie de plus en plus défavorisée au fil du temps. Les anciennes générations de propriétaires pauvres vivant dans des logements de mauvaise qualité ont disparu, rendant la propriété occupante moins fréquente parmi les plus modestes qu'auparavant. De plus, le revenu est devenu un déterminant plus important de l'accès à la propriété qu'il y a trente ans.

Les éléments qui facilitent l'achat d'un logement incluent plusieurs facteurs clés. Tout d'abord, le fait d'être en couple avec deux revenus et la stabilité du revenu jouent un rôle crucial. De plus, l'aide des parents est significative : en 2013, un quart des accédants âgés de 25 à 44 ans a reçu un don, contre un cinquième en 2001. Cela souligne l'accroissement des inégalités intra-générationnelles entre ceux que les parents peuvent aider et les autres. Par ailleurs, en Europe, le taux de propriétaires varie considérablement d'un

pays à l'autre. Il est particulièrement élevé en Europe du Sud, qui est restée longtemps plus rurale, avec 78 % en Espagne, tandis qu'il est faible dans les régions du Centre et du Nord, plus industrielles et urbaines, où la location a été encouragée, atteignant seulement 50 % en Autriche.

Depuis la crise de 2008, l'évolution du marché immobilier est marquée par des contrastes. La crise a freiné l'accession à la propriété des jeunes, qui se tournent davantage vers la location. Cependant, certains analystes soulignent que cette tendance est également liée à une mobilité professionnelle et sentimentale accrue. En France, l'attrait pour la propriété immobilière semble demeurer fort : 43 % des ménages souhaitant changer de logement expriment le désir de devenir propriétaires, comme c'était le cas par le passé.

# 1.1.2 Parc du logement : évolution, répartition géographique et caractéristiques

#### Evolution récente du logement en France

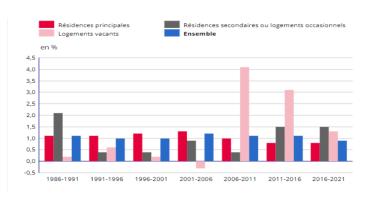
En 2021, la France métropolitaine comptait 36,2 millions de logements, soit 12,6 millions de plus qu'en 1982. Cette évolution est principalement attribuée à la construction de logements neufs ainsi qu'à la transformation de locaux non résidentiels en logements, un processus connu sous le nom de

	198	2	202	Évolution	
	Nombre de logements (en milliers)	Répartition (en %)	Nombre de logements (en milliers)	Répartition (en %)	annuelle moyenne (en %)
France hors Mayotte	24 023	100,0	37 196	100,0	1,1
Résidences principales	19 849	82,6	30 434	81,8	1,1
Résidences secondaires ou logements occasionnels	2 279	9,5	3 678	9,9	1,2
Logements vacants	1 895	7,9	3 085	8,3	1,3
France métropolitaine	23 652	100,0	36 247	100,0	1,1
Résidences principales	19 542	82,6	29 660	81,8	1,1
Résidences secondaires ou logements occasionnels	2 260	9,6	3 620	10,0	1,2
Logements vacants	1 850	7,8	2 968	8,2	1,2
DOM hors Mayotte	371	100,0	949	100,0	2,4
Résidences principales	308	82,9	774	81,6	2,4
Résidences secondaires ou logements occasionnels	19	5,0	58	6,1	3,0
Logements vacants	45	12,1	117	12,3	2,5

réaffectations. Toutefois, les démolitions et les changements d'usage de locaux d'habitation, appelés désaffectations, contribuent à réduire le parc immobilier. De plus, le taux de croissance du parc a diminué, passant de 1,1~% à 0,7~% par an ces dernières années, en grande partie en raison de la chute de la construction neuve liée à la crise sanitaire.

#### Évolution annuelle moyenne du nombre de logements par catégorie

Depuis 1982, le nombre de résidences principales en France a augmenté de 52 %. Cette hausse est attribuée à la croissance démographique de 20 %, mais également à la baisse de la taille des ménages, due à des facteurs

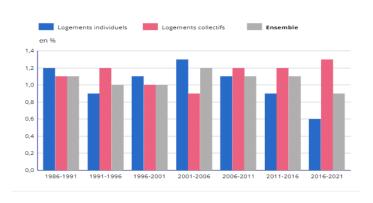


tels que les mises en couple plus tardives, les ruptures d'union et le vieillissement démographique. Cependant, ces dernières années, la part des résidences principales a légèrement diminué, passant de 82,6 % en 1982 à 81,8 % en 2021.

Parallèlement, depuis le début des années 2010, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels augmente plus rapidement que l'ensemble du parc immobilier. De plus, les logements vacants ont augmenté depuis 2006 à un rythme supérieur à celui de l'ensemble du parc, bien que cette hausse ait tendance à s'atténuer ces dernières années. La vacance s'explique par une inadéquation entre l'offre et la demande, résultant de facteurs tels que la taille, la localisation, le prix ou le mauvais état des logements.

## Évolution annuelle moyenne du nombre de logements par type d'habitat

En 2021, l'habitat individuel représentait 55 % des logements, un chiffre qui reste stable par rapport à 1982. Cependant, depuis 2008, sa part a légèrement reculé, car le nombre de logements collectifs augmente deux



fois plus vite que celui des logements individuels. Depuis 2013, les logements achevés chaque année sont en effet plus souvent collectifs qu'individuels, reflétant une tendance vers une densification urbaine et une préférence croissante pour les logements en collectivité.

## Répartition de l'habitat individuel et collectif selon la taille de l'unité urbaine en 2021

Depuis le début des années 1980, la répartition du parc de logements selon la taille de l'unité urbaine a évolué sous l'effet de deux phénomènes majeurs : l'hétérogénéité du territoire et l'extension urbaine.

En 2021, 16 % des résidences principales se situaient dans l'unité urbaine

	Résidences principales	Résidences secondaires ou logements occasionnels	Logements vacants	Ensemble des logements
Communes hors unité urbaine	20,2	37,0	24,5	22,3
Individuel	18,8	28,6	21,2	20,0
Collectif	1,5	8,4	3,3	2,3
Unités urbaines de moins de 100 000 habitants	32,2	39,8	35,5	33,2
Individuel	21,4	20,9	18,0	21,1
Collectif	10,8	18,9	17,5	12,1
Unités urbaines de 100 000 habitants ou plus (hors Paris)	31,5	16,6	27,6	29,7
Individuel	12,4	3,7	7,2	11,1
Collectif	19,2	12,9	20,4	18,6
Unité urbaine de Paris	16,0	6,6	12,5	14,8
Individuel	3,4	0,3	1,6	3,0
Collectif	12,6	6,2	10,8	11,8
Ensemble des communes	100,0	100,0	100,0	100,0
Individuel	56,0	53,6	48,0	55,1
Collectif	44,0	46,4	52,0	44,9

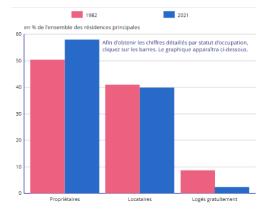
de Paris, tandis que 20 % se trouvaient dans une commune hors unité urbaine. Les résidences secondaires et les logements occasionnels sont bien plus souvent localisés dans une commune hors unité urbaine ou dans une unité urbaine de moins de 100 000 habitants, avec 77 % contre seulement 52 % des résidences principales.

Depuis 2008, le nombre de résidences secondaires et de logements occasionnels a crû un peu plus vite dans les unités urbaines de 100 000 habitants ou plus, y compris celle de Paris, que dans les autres unités urbaines.

En outre, la majorité des logements vacants (60 %) se trouvent dans une commune hors unité urbaine ou dans une unité urbaine de moins de 100 000 habitants. Ainsi, la part des logements vacants dans les unités urbaines de moins de 100 000 habitants a augmenté, passant de 29 % en 1982 à 35 % en 2021.

## Répartition des résidences principales selon le statut d'occupation





En 2021, 58 % des ménages étaient propriétaires de leur résidence principale. Cette part est stable depuis 2010, après avoir augmenté de façon continue depuis 1982, où elle n'était que de 50 %.

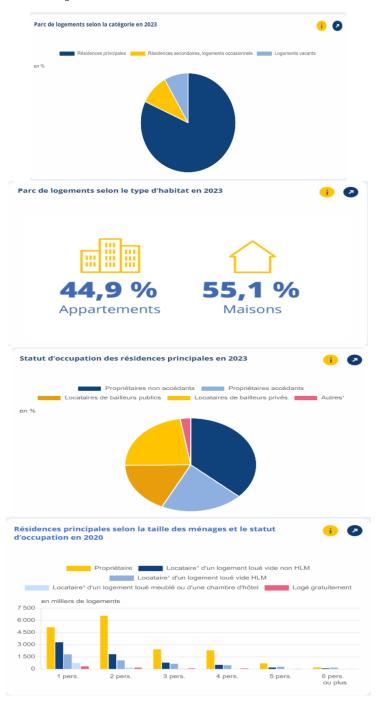
La proportion de propriétaires sans charges de remboursement a sensiblement crû jusqu'en 2010, atteignant 38 % contre 27 % en 1982, en partie en raison du vieillissement de la population.

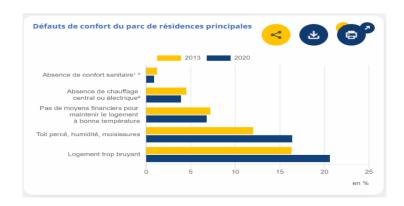
La part des propriétaires accédants s'est stabilisée à 20 % depuis environ quinze ans, en raison de l'allongement des durées d'emprunt. Parallèlement, la part des ménages locataires de leur résidence principale se maintient aux alentours de 40 % depuis 1990, contre 41 % en 1982.

#### Evolution du logement en DOM

Dans les départements d'outre-mer (DOM) hors Mayotte, le parc total des logements augmente plus rapidement qu'en métropole, en raison de la forte croissance de la population. En 2021, dans les DOM, 82 % des logements étaient des résidences principales, 6 % des résidences secondaires ou logements occasionnels, et 12 % des logements vacants. L'habitat individuel représente les deux tiers de l'ensemble des logements ultramarins, une proportion nettement plus élevée qu'en métropole.

#### Quelques statistiques récentes





## 1.2 Enjeux des politiques du logement

#### 1.2.1 Enjeux et acteurs des politiques du logement

Le logement est un bien nécessaire, qui présente de nombreuses externalités. De plus, le marché du logement souffre de multiples imperfections, telles que l'asymétrie et l'imperfection des informations concernant le logement, ainsi que sur les acheteurs, les vendeurs et les locataires. Le logement est considéré comme un bien tutélaire, ce qui confère à l'État la légitimité d'intervenir. L'État réglemente la construction, détermine le droit de propriété, régule les contrats de location et les loyers, et subventionne l'investissement ou la consommation. En 2014, les aides publiques au logement s'élevaient à 39,9 milliards d'euros, soit 1,9 % du PIB. Par ailleurs, le logement est également soumis à des taxes, dont le montant total s'élève à 64,2 milliards d'euros, ou 36,2 milliards d'euros en excluant la TVA et la CSG.

#### Politique du logement

Historiquement, l'intervention publique s'est centrée sur la construction, notamment à travers le logement social, l'aide à l'accession via le développement du crédit et des taux aidés, ainsi que les aides monétaires directes au revenu des locataires (APL). Depuis 1984, pour lutter contre la baisse de l'offre locative libre, de nombreux encouragements fiscaux à l'investissement locatif privé ont été mis en place, allant du dispositif Quilès-Méhaignerie en 1984 au dispositif Pinel en 2014. D'autres lois, telles que le DALO et la SRU, ont eu pour objectif de réglementer les baux, l'évolution, voire le niveau des loyers, de taxer les logements vacants, ou d'encourager la mixité sociale.

D'autres politiques du logement consistent à encourager la construction. Cet encouragement peut parfois viser deux objectifs : le développement de l'offre de logements et le soutien à l'emploi dans le secteur de la construction. Cependant, cela comporte des risques de surinvestissement dans des zones où la demande est faible. Les politiques de réglementation des loyers doivent trouver un équilibre délicat entre une liberté totale, qui facilite la mobilité, et un contrôle trop strict, qui peut générer une pénurie et entraver la mobilité. En moyenne, les aides à la consommation de logement s'élèvent à 266 euros par mois. Elles bénéficient à 40 % des locataires, dont la moitié réside dans le secteur social. Ces aides, qualifiées de « personnelles », concernent également environ 6 % des accédants.

Dans leur livre paru en 1991, intitulé « Politique du logement. 50 ans pour un échec », Lefebvre, Mouillart et Occhipinti insistent sur l'incapacité française à sortir d'une situation de crise. En 2014, le rapport de la fondation Abbé Pierre rappelle que le mal persiste. Cette situation résulte d'une hausse croissante des prix de l'immobilier et de la stagnation des revenus, ce qui accroît la fragilité de certains ménages. Les politiques du logement répondent à une vaste gamme d'enjeux, parfois contradictoires, qui impliquent des moyens et des responsabilités très différenciés.

Parmi les enjeux, on peut noter le poids des enjeux économiques. Le secteur du bâtiment représente un domaine d'activité stratégique, jouant un rôle clé pour les politiques de l'emploi et la collecte des cotisations sociales, en raison du faible risque de délocalisation. Le secteur du logement constitue également une assiette fiscale de première importance, essentielle pour l'équilibre des comptes nationaux. De plus, le logement représente le premier poste de dépense des ménages, en faisant un facteur clé de toute politique axée sur le pouvoir d'achat et visant à influencer les arbitrages entre épargne et consommation, notamment dans la perspective de la retraite. Ainsi, en période de crise, il est tentant d'utiliser le logement pour relancer l'activité, dégager des recettes fiscales ou maîtriser la dépense publique.

#### La multiplicité des enjeux sociaux des politiques du logement

Le logement est un élément fondamental de la cohésion sociale. C'est à la fois un besoin et un droit, inscrit dans la loi française du 6 juillet 1989. Plusieurs politiques se mettent en œuvre pour assurer la planification spatiale, lutter contre le mal-logement et répondre aux aspirations à la propriété et à la maison individuelle. Les départements jouent un rôle prépondérant dans la lutte contre le mal-logement et les mécanismes d'exclusion. Parallèlement, le secteur associatif intervient principalement auprès des personnes les plus en difficulté pour accéder au logement de droit commun.

## 1.2.2 Les grandes questions : Construire un nombre déterminé de logements par an? l'accession à la propriété? la régulation des marchés locatifs, les logements sociaux aux plus pauvres?

#### Faut-il construire 500 000 logements par an?

Plusieurs études montrent qu'il existerait en France un déficit compris entre 800 000 et 1 million de logements. Pour combler ce déficit dans les meilleurs délais, il faudrait s'engager dans un ambitieux programme de 500 000 logements mis en chantier chaque année pendant cinq ans. Toutefois, cet objectif semble difficile à atteindre, car au cours des 30 dernières années, la production de logements a été d'environ 349 000 unités par an. L'Île-de-France est, de loin, la région où la construction neuve a été la plus faible au cours des quinze dernières années, avec une moyenne annuelle de 3,4 logements neufs pour 1 000 habitants.

#### Faut-il favoriser une France de propriétaires?

La nécessité de développer la propriété repose sur plusieurs arguments : d'une part, elle constitue une aspiration forte des ménages, et d'autre part, la France serait « en retard » par rapport à la plupart de ses voisins européens. Le premier argument est confirmé par toutes les enquêtes, tandis que le second doit être pris avec du recul. Avec 58 % de ménages propriétaires de leur résidence principale, la France se situe en position médiane, comparable à l'Autriche et aux Pays-Bas. Les taux les plus élevés en Europe se situent entre 65 % et 69 %, pour des pays comme le Royaume-Uni, la Belgique, l'Italie, la Finlande ou la Pologne. En revanche, les taux les plus bas varient entre 38 % et 46 %, pour l'Allemagne, le Danemark, la Suède et la Suisse. Des pays comme l'Espagne, la Lituanie, la Slovaquie et la Roumanie affichent des taux exceptionnellement élevés, entre 80 et 90 %.

Il n'y a pas de relation claire entre le niveau de développement économique et le taux de propriétaires. La plupart des pays européens ont développé des politiques favorisant le statut de propriétaire occupant. Cependant, la crise américaine des subprimes a freiné les politiques de facilitation d'accession à la propriété. Cette crise a révélé l'ampleur des risques liés à une accession à la propriété forcée pour les ménages à bas revenus. En France, depuis 1985, tous les systèmes d'accession à la propriété, qu'ils soient aidés ou non, sont assortis d'un haut niveau de garantie et de protection de l'emprunteur. Par ailleurs, la France met en œuvre des moyens fiscaux efficaces pour développer l'investissement privé dans l'offre locative.

#### Faut-il réguler les marchés locatifs?

L'attention portée à l'existence d'une offre de logements diversifiée est une caractéristique importante des politiques du logement en France. Le parc locatif privé est relativement abondant, visant à faciliter l'accès au logement des jeunes et des personnes les plus mobiles. L'État favorise l'investissement locatif par le biais de mesures fiscales depuis le milieu des années 1980. En 2013, la loi ALUR pour l'accès au logement et un urbanisme rénové est adoptée, débouchant notamment sur de nouvelles modalités d'encadrement des loyers dans le secteur privé. Un débat existe entre la faible réglementation et la responsabilité sociale du bailleur privé, notamment en ce qui concerne la fixation des loyers.

Cependant, les chiffres internationaux plaident en faveur de la responsabilité sociale du bailleur et des contraintes qui l'accompagnent. Par exemple, bien que l'Angleterre soit l'un des pays les plus libéraux, l'offre locative privée ne représente que 11 % du stock des résidences principales, contre 22 % en France. En revanche, en Allemagne, le secteur est beaucoup plus régulé qu'en France, mais elle demeure l'un des pays où le secteur locatif privé est le plus abondant, avec près de 50 % du parc total. C'est également le cas en Suisse, en Suède et au Danemark. Il est donc difficile de soutenir l'hypothèse selon laquelle la réglementation nuirait à l'offre.

Le modèle allemand va amener à remettre en cause l'équilibre acquis en France depuis 1989, notamment avec la loi ALUR. Cette loi introduit une mesure d'encadrement des loyers dans les villes à marchés tendus, s'appuyant sur un réseau d'observatoires créés à cet effet. Cela permettra aux préfets de fixer des « loyers de référence » qui feront autorité dans une fourchette allant de -30 % à +20 %.

#### Faut-il Réserver le logement social aux plus pauvres?

Les marchés du logement dans les grandes villes françaises génèrent de l'exclusion. Ainsi, l'offre réglementée de l'habitat social reste l'outil principal pour garantir des conditions de logement dignes à un prix abordable. Cependant, des questions se posent quant à l'efficacité du modèle français du logement social. À l'origine, le logement social était réservé aux classes ouvrières, puis aux salariés à revenu modeste. Il a ensuite été utilisé comme un instrument permettant à la classe moyenne d'accéder à la propriété. La hausse de la pauvreté au cours des années 80 a conduit à la mise en place de politiques de droit au logement, visant tant les populations exclues de l'emploi stable que celles écartées du marché du logement décent.

Ainsi se pose la question de la mixité au sein du même parc social et des

plafonds de ressources. En Europe, il existe trois modèles d'offre sociale. Le premier modèle, dit « universaliste », utilise le parc public comme outil de régulation globale du marché. Il impose des loyers faibles, grâce à une offre abondante et sans conditions d'accès. Des exemples incluent la Suède, les Pays-Bas et le Danemark. Cependant, ce modèle est en voie de disparition sous les effets de la doctrine de libre concurrence prônée par l'UE.

Le second modèle, dit « résiduel », réserve le parc social aux ménages les plus en difficulté, qui ne peuvent accéder au logement privé. Ce modèle entérine une approche d'un logement social totalement hors marché, souvent paupérisé et très stigmatisé. C'est ce modèle qui répond le mieux aux injonctions libérales de l'UE. Historiquement présent dans les pays du Sud de l'Europe, il s'est également diffusé au Royaume-Uni. Ce modèle tend à gagner les pays d'Europe orientale et l'Allemagne, où le parc social fond à grande vitesse, sous l'effet de ventes massives et de sorties de logements de leur statut social à durée limitée.

Enfin, le modèle intermédiaire entre les deux précédents, le modèle « généraliste », comporte des conditions d'accès relativement ouvertes. Il intègre la possibilité d'une mixité sociale en son sein, permettant le maintien dans les lieux même si les conditions initiales ne sont plus respectées. C'est le modèle adopté par la France; cependant, cette mixité pose problème. Deux arguments sont évoqués, en particulier en Île-de-France :

Le fort accroissement des inégalités territoriales en matière de logement depuis le début des années 2000, sous l'effet de hausses de prix généralisées qui ont creusé les écarts géographiques de capacité d'accès au logement privé.

Le constat généralisé de l'écart entre les grands principes posés par la réglementation en matière de plafonds de ressources et la réalité de la demande de logements sociaux ainsi que du profil des ménages qui y accèdent.

#### Prendre en compte les questions environnementales et sociales

Des réformes ont été entreprises pour réduire les conditions indignes de logement. Cependant, depuis 2013, où le taux était à 1,8 %, beaucoup reste encore à faire, car les résultats sont insuffisants. La précarité énergétique concerne 30 % des Français les plus pauvres. Deux instruments de rénovation électrique ont été utilisés : Le crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE), qui a surtout profité aux ménages aisés. « MaprimeRénov », qui a succédé au CITE et est ouvert à un plus grand nombre de travaux énergétiques. Ces deux instruments ont été à peu près satisfaisants.

Une approche qualitative de la politique du logement vise à restreindre l'aide aux zones tendues, avec des prix supérieurs à 2000 €/m² et un taux d'occupation de 90 %. L'idée est de permettre l'adaptation du parc aux défis

environnementaux ou sociétaux, par un financement de travaux énergétiques et le soutien aux personnes vulnérables, ainsi que l'adaptation des logements au vieillissement de la population.

#### Conclusion

Les politiques du logement ont-elles échoué à maîtriser les marchés immobiliers? On peut considérer que le niveau élevé des prix satisfait à la fois une majorité de propriétaires et les responsables des budgets publics, qui y voient une manne fiscale fort opportune. Les difficultés pour se loger persistent et s'aggravent parfois. Les questions sur l'efficacité des politiques du logement restent très complexes et nécessitent des réflexions approfondies. Cependant, les expériences des voisins européens pourraient mieux éclairer les grands débats sur la construction, la propriété, la régulation des marchés et le rôle du logement social.

## Chapitre 2

## Conditions de logement en France

## 2.1 Évolution des conditions de logement depuis 1960

#### 2.1.1 État des lieux

Depuis la fin des années 1960, le parc de logements en France métropolitaine a connu une expansion significative, passant de 18,7 millions à plus de 35 millions entre 1968 et 2018. Cette croissance s'accompagne de transformations profondes des caractéristiques des logements, avec l'introduction d'équipements modernes tels que le téléphone et l'eau courante, ainsi qu'une augmentation du nombre de pièces et des changements dans les modes de chauffage. Ces évolutions ont été rendues possibles grâce à l'accroissement du parc, qui a impliqué la construction sur de nouveaux terrains, au renouvellement des bâtiments, remplaçant ainsi les anciennes constructions par des structures modernes, et à la réhabilitation de logements anciens, permettant ainsi de préserver le patrimoine tout en améliorant le confort des habitants.

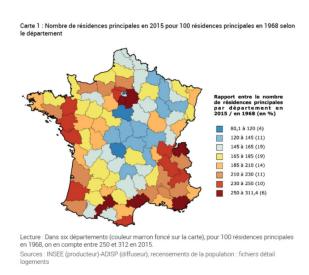
Après la Seconde Guerre mondiale, la France fait face à un déficit de logements marqué par une faiblesse de la construction à la fin des années 1930, avec seulement 60 000 logements neufs par an. Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs, notamment le gel des loyers et l'ignorance de l'exode rural par les autorités publiques, ainsi que par les destructions massives causées par le conflit, avec 500 000 logements détruits et 1 400 000 endommagés. La reprise démographique entre 1946 et 1954 aggrave encore les conditions de logement, avec une augmentation de la population de 285 000 personnes par an, après une baisse de 100 000 entre 1936 et 1946. En conséquence, une personne sur trois vit dans une situation de surpeuplement. Les conditions sanitaires sont également préoccupantes, selon le recensement de 1946:

9 résidences principales sur 10 disposent de l'électricité, mais seulement 6 % possèdent une douche ou baignoire, 37 % l'eau courante (13 % dans les communes rurales) et 20 % des logements ont des WC intérieurs.

À partir de 1953, l'État français commence à investir directement dans le logement à travers une politique de construction axée sur plusieurs mesures, notamment une forte aide à la pierre et des financements publics diversifiés. L'accent est alors mis sur la construction neuve, considérant le logement existant comme largement hors normes. Cependant, dès les années 1970, la perception du parc ancien évolue : il est désormais considéré comme un patrimoine à sauvegarder, entretenir et réhabiliter. L'État s'engage davantage dans l'amélioration du confort des logements, délaissant l'idée d'une simple croissance en volume pour se concentrer sur la qualité de vie des habitants [Fribourg, 2008].

### 2.1.2 Accroissement du parc immobilier

Entre 1968 et 2015, le nombre de résidences principales en France a connu une augmentation significative, passant de 15,6 à 28,1 millions, soit une hausse de 80 %. Ce phénomène s'explique par plusieurs facteurs, notamment l'accroissement de la population, qui est passée de 49,5 à 64 millions de personnes, ainsi que par la baisse de la taille moyenne des ménages. Le taux d'accroissement annuel



moyen du nombre de logements s'élève à +1,3%, bien que ce taux ne soit pas constant sur l'ensemble de la période. Les évolutions des logements présentent des contrastes marqués par rapport à celles de la population, révélant des dynamiques complexes dans le secteur du logement.

## 2.1.3 Évolution de la composition du parc de logements

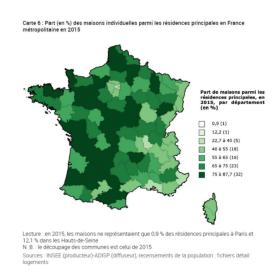
Initialement, le cumul des aides à la pierre (destinées à la construction neuve), des aides à la personne (pour les logements conventionnés, généra-lement neufs) et des aides fiscales (favorisant l'accession à la propriété dans

le neuf) favorisait la construction de nouveaux logements. Cependant, à la suite du rapport Nora-Eveno en 1976 sur l'amélioration de l'habitat ancien, la perception du parc ancien évolue. Il est désormais considéré comme un patrimoine à sauvegarder, englobant des structures telles que les anciens HLM, les maisons de ville, les immeubles haussmanniens et les pavillons des années 1930. Cette nouvelle approche valorise la durabilité des logements, entraînant un quadruplement du montant des aides budgétaires consacrées à l'amélioration. De plus, des organismes HLM se voient désormais autorisés à acquérir et réhabiliter des logements anciens, marquant un tournant dans la politique du logement.

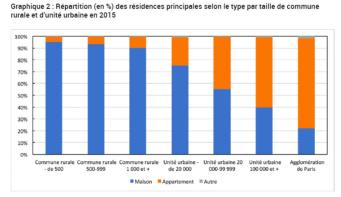
#### 2.1.4 Le développement des maisons individuelles

L'augmentation du nombre de résidences principales en France a été accompagnée d'une progression du pourcentage de maisons individuelles, au détriment des logements collectifs, ainsi que d'une hausse du pourcentage de propriétaires, au détriment des locataires. Ces évolutions sont en lien avec la périurbanisation du territoire et le développement de l'habitat pavillonnaire.

Ces mouvements ont été favorisés par de nouveaux modes d'intervention de l'État, des banques et des promoteurs dans la production de logements à partir des années 1970. Parmi ces changements, on note une transition d'une logique d'aide à la pierre vers une logique d'aide à la personne, la banalisation des financements de l'accession à la propriété, désormais accessibles par les circuits bancaires ordinaires, et un accroissement continu de la part des aides fiscales.



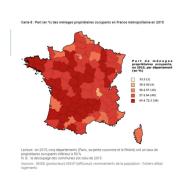
La part des maisons individuelles a augmenté entre 1968 et 1999, puis s'est stabilisée, atteignant 56 % des résidences principales en 2015, contre 40 % en 1968. Les différences sont plus marquées selon la période de construction. En effet, la part des maisons individuelles est plus importante parmi les résidences principales construites avant 1949



Sources : Recensement de la population - fichier détail logements, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)

ou depuis les années 1980. Par ailleurs, la reconstruction du parc immobilier pendant les Trente Glorieuses a été caractérisée par la mise sur le marché d'un pourcentage élevé d'appartements, atteignant 60 %.

### 2.1.5 Évolution des statuts d'occupation





Le statut d'occupation du logement est lié au type de résidences principales. Depuis le recensement de 1968, le pourcentage de propriétaires n'a cessé d'augmenter, atteignant 58 % des résidences principales en 2015, contre 35,5 % en 1954. La répartition géographique des propriétaires reflète la ré-

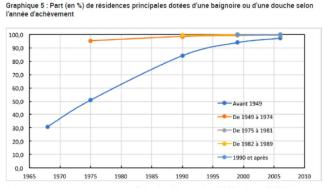
partition des maisons et des appartements. Ainsi, la part des propriétaires est plus élevée dans les départements ruraux et plus faible dans ceux abritant une grande métropole.

#### 2.1.6 Uniformisation des conditions sanitaires

Moins d'un logement sur deux comprenait une baignoire ou une douche en 1968, tandis qu'en 2015, la quasi-totalité des résidences principales en était équipée (99,5 %). La majorité des logements antérieurs à 1949 ont été mis aux normes au cours des années 1970 et 1980. En 1968, plus de 95 % des logements construits depuis 1949 possédaient déjà leur propre ins-

tallation. Par ailleurs, parmi les logements antérieurs à 1949 dans les communes rurales de moins de 1 000 habitants, la part de ceux équipés d'une baignoire ou d'une douche est passée de 19 % à 96 % entre 1968 et 2006.

En 1968, seules 36 % des résidences principales étaient dotées du chauffage central (collectif ou individuel). En 2015, ce chiffre a atteint 89 %, dont 18 % bénéficient du chauffage central collectif (15 % en 1968), 42 % du chauffage central par une chaudière individuelle (21 %



Sources : Recensement de la population - fichier détail logements, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur)

en 1968), 29 % du chauffage électrique, et 11 % utilisent d'autres moyens.

Les combustibles ont évolué : le charbon a disparu (1 % en 1999), la part du mazout/fioul a diminué (25 % en 1990, 12 % en 2015), tandis que les pourcentages du gaz et de l'électricité ont augmenté, passant de 32 % et 25 % en 1990 à 37 % et 33 % en 2015.

### 2.1.7 Opinions des ménages sur les conditions

Malgré ces rattrapages, l'expression « crise du logement » est d'actualité depuis les années 2000. La forte hausse des loyers dans les parcs privé et social, ainsi que celle du prix des logements au cours des années 2000 et 2010, ont engendré de nouvelles inégalités.

Entre 1992 et 2013, le taux d'effort net moyen des locataires du parc privé est passé de 23 % à 30 %, tandis que pour ceux du parc social, il est passé de 19 % à 24 %. Le taux d'effort des accédants à la propriété varie peu (proche de 25 %), mais la sélectivité s'est accrue. De plus, le revenu annuel moyen des accédants est de 47 800 euros en 2013, contre 37 800 euros en 2002.

de confort intérieur ne distinguent plus les logements urbains des autres résidences principales (rurales ou périurbaines), l'environnement de ces dernières les rend plus attractives. En effet, des facteurs tels que le bruit, l'insécurité, le surpeuplement et la qualité de l'air sont autant de critères défavorables à la ville.

### Les condi-2.2tions de logement en Ile-de-France

#### 2.2.1Le parc de logements

En 2018, la région Île-de-France comptait 5 220 000 logements, contre 5 122 000 en 2013, 4 891 000 en 2006 et 4 109 000

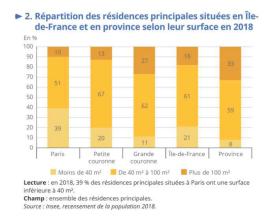
Si les principales normes Tableau 8 : Opinions (en %) des ménages sur l'environnement de leur logement, par taille d'unité urbaine, en 2013

Type et taille des communes ou unités urbaines	Part de ménages considérant comme "bonne" l'insonorisation de leur logement	Part de logements en surpeuplement modéré ou accentué (déf. division "logement" de l'INSEE)	honne	Part de ménages ayant une bonne opinion de la sécurité de leur quartier	Part de ménages ayant une bonne opinion sur la présence et la qualité des espaces verts de leur quartier ou de la campagne environnante	ménages ayant une bonne opinion sur
Commune rurale	78,1	2,2	89,9	86,7	86,3	89,9
Unité urbaine - de 20 000	71,5	4,8	85,4	79,8	73,5	81,1
Unité urbaine 20 000-99 999	58,4	7,5	76,3	73,0	61,6	73,8
Unité urbaine 100 000 et +	54,1	11,8	66,7	66,2	59,6	63,3
Unité urbaine de Paris	46,8	21,5	49,9	62,1	61,1	51,1
France métropolitaine	61,7	9,5	73,5	73,3	68,3	71,6

Sources : Enquête Logement 2013, INSEE (producteur), ADISP (diffuseur). À propos des normes de surpeuplement employées par l'INSEE, voir notamment Jacquot, 2005, p. 11.

en 1984. Cela représente 18 % du parc principal national. Paris en comporte 1 194 500, mais sa part a diminué, passant de 23 % en 2013 à 28 % en 1984.

L'essentiel de la croissance régionale a eu lieu en grande couronne, avec 40 % en 2013, contre 35 % en 1984. La région se caractérise par une proportion élevée d'appartements (72 %), de 2,8 pièces et d'une superficie moyenne de 60 m<sup>2</sup>. En 2018, 21 % des résidences avaient une taille inférieure à 40 m<sup>2</sup>, contre à peine plus de 8 % en province. Cette part est plus élevée à Paris (39 %) et moindre en grande couronne (11 %).



Entre 2006 et 2013, le nombre de résidences principales n'a augmenté que de 231 000 unités, soit 31 500 logements par an. Cette progression annuelle est l'une des plus faibles des 30 dernières années.

La croissance des résidences principales est atténuée par plusieurs facteurs : l'amplification des destructions d'immeubles et des restructurations de logements, l'augmentation des regroupements d'apparte-

ments (pour accroître la surface), ainsi que la légère hausse de la vacance et la transformation de résidences principales en résidences secondaires.

#### 2.2.2 Le mal-logement

La quasi-totalité des ménages franciliens vivent dans des logements équipés du confort sanitaire (eau, toilettes intérieures et installations sanitaires), avec seulement 72 400 Franciliens (0,6 %) n'en disposant pas. Près de 10 % souffrent du mal logement, qui intègre des notions de qualité (équipements sanitaires, défauts affectant le logement ou l'immeuble, etc.), de surpeuplement, de coût par rapport au revenu, d'environnement du logement et de situation de sans-abri.

Deux catégories de situations peuvent être distinguées : les personnes disposant d'un logement, mais ayant des conditions de logement difficiles (976 900) et les personnes privées de domicile personnel (159 000).

La première catégorie de mal-logés regroupe deux grands sous-ensembles : les personnes vivant dans des logements privés de confort (47,3%) et celles occupant des logements fortement surpeuplés (52,7%). Parmi eux, 72 000 (7,4%) cumulent les deux difficultés.

Les personnes privées de confort vivent dans des logements qui présentent un danger pour la santé ou la sécurité de leurs habitants, ou qui ne possèdent pas les équipements sanitaires élémentaires. Ces logements se trouvent souvent dans des immeubles considérés comme vétustes, dont 45 % datent d'avant 1949. Ils sont plus souvent localisés à Paris et en petite couronne (respectivement 40 % et 34 %). La majorité relève du secteur locatif (72 %), qu'il soit social ou privé (36 % chacun).

Les personnes vivant dans des logements surpeuplés manquent en moyenne d'au moins deux pièces par rapport au nombre de personnes qui les occupent. La plupart des ménages en surpeuplement accentué se trouvent dans des ap-

partements (95 %) et sont majoritairement localisés en petite couronne (50 %, contre 37 % de ménages vivant en petite couronne).

Ces ménages relèvent du secteur locatif dans 81,5% des cas, à parts égales entre le social et le privé. Dans le parc social, les logements font en moyenne  $65 \text{ m}^2$ , contre  $34 \text{ m}^2$  dans le parc locatif privé.

La deuxième catégorie de mal-logés regroupe deux grands sous-ensembles. Le premier sous-ensemble concerne les enfants non étudiants, avec 63 300 enfants de plus de 25 ans qui ont quitté le domicile parental et qui s'y réinstallent. Cette population est plutôt jeune (36 ans) et exerce souvent des métiers d'employés ou d'ouvriers. Les principales causes de retour incluent la séparation (41 %), la perte d'emploi ou des problèmes financiers. De plus, 53 600 enfants ne peuvent pas partir du domicile parental, leur situation économique étant plus difficile que celle des enfants qui reviennent chez leurs parents. Les causes du maintien chez les parents sont des difficultés économiques, les parents eux-mêmes étant relativement fragiles.

Le second sous-ensemble concerne les personnes sans lien familial et hébergées. Parmi elles, 45,5 % sont des moins de 60 ans dont les ressources ne suffisent pas à acquitter un loyer. Ces individus sont souvent accueillis suite à une séparation, des problèmes financiers ou un désir de se rapprocher de leur emploi. Les difficultés économiques expliquent ces installations chez des tiers. Pour les plus de 60 ans, quel que soit leur niveau de ressources, ils représentent 54,5 %. Retraités pour la plupart et âgés de 74 ans en moyenne, ils affichent un profil moins modeste. Ces personnes sont fréquemment hébergées par des ménages également âgés (69 ans) et souvent par des ménages sans enfant (87 %), bénéficiant de meilleures conditions de logement, avec une très grande majorité (8 %) ne vivant pas en surpeuplement.

## Chapitre 3

## Le secteur locatif social

# 3.1 Caractéristiques et production du logement social

### 3.1.1 Qu'est-ce qu'un logement social?

Les logements sociaux, également connus sous le nom de HLM (Habitations à Loyer Modéré), répondent à plusieurs critères essentiels. Ils sont agréés par l'État et financés par des fonds publics, garantissant ainsi leur accessibilité. Leur attribution est soumise à une procédure contrôlée par l'État, et les loyers sont plafonnés, permettant de soutenir les ménages à faibles revenus. Les locataires doivent disposer de ressources inférieures à un certain plafond et peuvent bénéficier de l'Aide Personnalisée au Logement (APL).

Parmi les avantages de la location d'un logement HLM, on note que les prix sont réglementés par l'État, ce qui les rend inférieurs à ceux du parc privé. De plus, le loyer est dû à terme échu, et le locataire jouit d'un droit au maintien dans les lieux tant qu'il respecte son contrat. Enfin, un suivi individualisé est proposé aux locataires en cas de difficultés, renforçant ainsi la solidarité et le soutien social.

Les principaux financeurs des logements sociaux jouent un rôle crucial dans leur développement et leur accessibilité. Parmi eux, l'État est un acteur majeur, apportant des ressources financières essentielles. Les collectivités territoriales, telles que les régions, départements, agglomérations et communes, contribuent également au financement de ces projets, en soutenant des initiatives locales. La Caisse des Dépôts et Consignations intervient également en fournissant des fonds spécifiques pour la construction et la rénovation de logements sociaux. De plus, Action Logement, qui regroupe le 1% logement versé par les employeurs, participe activement à ce financement. Enfin, le

bailleur lui-même peut investir ses propres fonds pour soutenir la réalisation de logements sociaux, garantissant ainsi une diversité de sources de financement pour répondre aux besoins en matière de logement abordable.

Les logements sociaux se déclinent en différentes catégories, chacune répondant à des besoins spécifiques. Les PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) sont réservés aux personnes en situation de grande précarité, offrant ainsi un soutien crucial pour les ménages les plus vulnérables. Les PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) correspondent aux HLM traditionnelles, garantissant un accès à des logements abordables pour un large public. En outre, les PLS (Prêt Locatif Social) et les PLI (Prêt Locatif Intermédiaire) s'adressent aux familles dont les revenus sont trop élevés pour accéder aux HLM, mais trop faibles pour se loger dans le secteur privé. Ces différentes catégories de logements sociaux illustrent la diversité des solutions mises en place pour répondre aux enjeux de l'accès au logement pour tous.

#### 3.1.2 Cadre juridique du logement locatif en France

Le logement locatif privé constitue une part importante du parc immobilier, avec les logements loués vides représentant la majorité de ce secteur. Le loyer initial est fixé librement entre le propriétaire et le locataire, et peut être révisé une fois par an, sous réserve d'une clause dans le contrat, bien que son augmentation ne puisse excéder l'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee. Dans certaines régions, où le loyer est encadré, les propriétaires doivent respecter des plafonds spécifiques établis par la loi de 1948, ce qui inclut les logements situés à Paris et dans les agglomérations de Bordeaux, Grenoble, Lille ou Lyon. En outre, les logements atypiques, tels que les logements loués meublés ou les chambres d'hôtel, présentent des caractéristiques spécifiques et complexes concernant la fixation du loyer, la durée du bail et la protection du locataire. Enfin, la relative rareté des logements dans ce secteur rend leur accès plus difficile pour de nombreux ménages.

Les logements sociaux se divisent en plusieurs catégories. Les logements HLM sont ouverts à une part importante de la population, grâce à des plafonds de revenus relativement élevés. Les ménages éligibles peuvent déposer un dossier auprès d'un organisme HLM, mais les temps d'attente peuvent être longs, variant entre 18 et 30 mois, voire 4 à 5 ans à Paris. Le loyer d'un logement HLM dépend de la surface utile, avec un tarif fixé par m² selon une fourchette déterminée par l'État, en tenant compte de la zone géographique et du conventionnement avec l'État.

En ce qui concerne les logements non HLM, ils regroupent de nombreux dispositifs, comme le Prêt Locatif Social (PLS), et se situent à mi-chemin entre le logement privé et les logements HLM, avec des plafonds de res-

sources souvent plus élevés pour les locataires. Les contraintes pesant sur les propriétaires peuvent être temporaires, leur permettant de fixer des loyers plus élevés que dans le parc HLM.

Enfin, les logements loués selon la loi de 1948 sont soumis à un encadrement strict par l'État, avec des loyers parmi les plus faibles du parc français, bien qu'il ne soit plus possible depuis 1986 de conclure de nouveaux contrats de bail de ce type.

#### 3.1.3 Parc locatif

En 2021, 43 % des ménages en France sont locataires, un pourcentage stable depuis 1984. Le parc locatif se divise en deux composantes principales : le secteur privé, qui représente 58 % en 2021, contre 63 % en 1985, et le secteur social. Dans le secteur privé, la quasi-totalité des bailleurs sont des particuliers, tandis que 4 % sont des personnes morales, telles que des associations, des mutuelles ou des sociétés immobilières d'investissement. Parmi les bailleurs personnes physiques, qui incluent les particuliers et les sociétés civiles immobilières, 21 % ont bénéficié d'un dispositif fiscal au moment de l'achat, comme les dispositifs Robien et Borloo.

Le bailleur privé a la liberté de choisir son locataire et de fixer le montant du loyer, dans la limite des plafonds applicables dans certaines communes en zone tendue. Pour un logement privé, le bail est conclu pour une durée de 3 ans en location vide et de 1 an en location meublée. De plus, le bailleur privé peut résilier le contrat en cas de loyers impayés, de cession du logement ou de reprise à son compte.

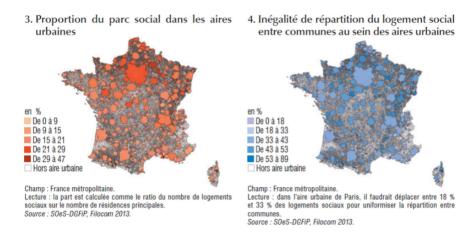
Le bailleur social ne choisit pas son locataire, car le logement est attribué sous conditions de ressources par une commission d'attribution, dont une partie est composée de représentants du bailleur social. Il applique strictement le loyer réglementaire et conclut un contrat de bail à durée indéterminée. De plus, il ne peut pas reprendre le logement pour y habiter ou y loger un proche.

	Secteur social	Secteur libre	Ensemble des locataires	des
Commune hors aire urbaine	4,6	9,4	7,4	13,3
De moins de 100 000 habitants	18,1	19,6	19,0	19,9
De 100 000 à 500 000 habitants	29,5	25,7	27,3	25,9
De 500 000 habitants ou plus, hors aire urbaine de Paris	20,1	27,1	24,1	22,0
Aire urbaine de Paris	27,7	18,1	22,2	19,0

L'aire urbaine de Paris, qui concentre 19% des ménages, regroupe 28% des locataires de logements sociaux.

### 3.1.4 Caractéristiques du parc social

En 2021, le parc locatif social, qui inclut les HLM et autres logements sociaux, représente 18 % du parc de résidences principales en métropole, soit près de 5 millions de logements. Cependant, cette répartition est inégale sur le territoire français. Parmi les 100 aires urbaines françaises les plus peuplées, la part du parc social dans le parc locatif varie de 5 % à Chalon-sur-Saône à 37 % à Creil. Pour les aires urbaines de plus de 200 000 habitants, les pourcentages sont élevés dans celles de Reims (34 %) et du Havre (29 %). En revanche, la plupart des très grandes aires urbaines de la moitié sud affichent des taux inférieurs à la moyenne.

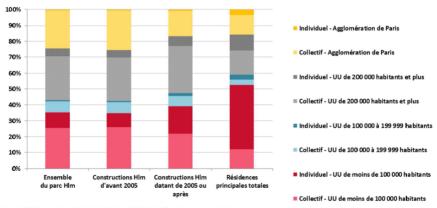


Répartition du parc Hlm selon l'année d'achèvement de la construction

	Avant 1946	de 1946 à 1979	de 1980 à 1999	À partir de 2000
Parc Hlm	7%	52%	25%	16%

Source: EPLS au 1er janvier 2015, France entière, Parc Hlm

Répartition du parc Hlm selon le type de logement, la taille de l'unité urbaine et la période de construction



Source: RPLS, au 1er janvier 2014, France entière, Parc Hlm et recensement 2012

La surface moyenne des logements sociaux est élevée par rapport à celle du secteur privé. La taille moyenne d'un HLM est de 66 m², contre 63 m² pour les logements privés. De plus, 63 % des logements sociaux sont des 3-4 pièces, tandis que ce chiffre est de 52 % dans le secteur privé. Le loyer au m² varie fortement selon le statut d'occupation. Les logements loués vides à loyer libre affichent un loyer moyen plus élevé (8,5 euros/m²) que ceux du secteur social. En revanche, les logements HLM proposent le loyer le plus faible (4,7 euros/m²), suivis des logements loués sous la loi de 1948 (5,2 euros/m²). Enfin, le loyer moyen des logements sociaux non HLM se situe à 7 euros/m², position intermédiaire entre les secteurs privé et HLM.

En France, 46 % des logements sociaux sont situés dans des quartiers où le revenu fiscal moyen annuel par unité de consommation est inférieur à 15 000 euros/an, contre 18,5 % des logements dans le secteur privé. Les logements locatifs, en particulier les HLM, sont plus rarement localisés dans les communes rurales, représentant seulement 6 %. La majorité des HLM se trouve dans les communes centres et ils sont sur-représentés en banlieue, avec 41,6 % de leur localisation.

#### 3.1.5 Caractéristiques des occupants

Les familles mono-parentales sont sur-représentées dans les secteurs HLM et social non-HLM, représentant respectivement 16,1 % et 12 % de ces logements, alors qu'elles ne constituent que 6,7 % des ménages. L'ancienneté d'occupation varie fortement selon le statut d'occupation : les propriétaires

sont les moins mobiles, avec une ancienneté moyenne de 19,7 années, tandis que les locataires du parc privé sont les plus mobiles, avec une ancienneté de 5,8 années. Les ménages en HLM ont une durée d'occupation moyenne importante, s'élevant à 10,7 années.

1984				2013			
Ensemble des locataires	Locataires du secteur social	Locataires du secteur libre	Non- locataires <sup>1</sup>	Ensemble des locataires	Locataires du secteur social	Locataires du secteur libre	Non- locataires
100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
26,9	24,6	28,1	5,7	20,4	9,5	28,0	2,9
25,1	26,3	24,4	19,8	19,3	17,3	20,8	12,2
13,7	14.1	13,5	17,5	19,1	22,2	16,9	17,9
17,5	19,7	16,2	31,5	24.0	29,2	20,4	31,2
16.9	15.3	17.8	25.5	17.2	21,9	13.9	35,8
100.0	100.0	100.0	100.0	100.0	100,0	100,0	100,0
29.6	33,6	27.3	21.9	42.2	50.1	36.3	14.3
26.9	29.9	25.1	23.7	27.2	28.7	26.1	23,6
24.4	23.9	24.6	25.4	19.6	16.1	22.2	28.4
19.2	12.6	23.0	29.0	11.0	5.0	15.5	33,7
100.0		100.0	100.0			100.0	100.0
30.5		34.5	20.6			47.3	27.4
		23.4					36.6
		33.2					29,0
							3,9
							3,1
100.0			100.0		100.0	100.0	100.0
					79.5	87.9	93,0
88,9	0,88	89,4	97,3				3,8
11.1	12.0	10.6	2.7	9.8	11,8	8,3	3,3
	des locataires 100,0 26,9 25,1 13,7 17,5 16,9 29,6 26,4 4 19,2 100,0 30,5 22,3 36,4 7,6 3,2 100,0 88,9	des du secteur (social res social	des du secteur (bus secteur) du secteur (bus secteur)   100.0 100.0 100.0   26,9 24,6 28,1   13,7 14,1 13,5   17,5 19,7 16,2   16,9 15,3 17,8   20,0 33,6 27,3   26,9 29,9 25,1   19,2 12,6 23,0   19,2 12,6 23,0   100,0 100,0 30,5   30,5 23,4 34,5   22,3 20,4 23,4   36,4 42,2 33,2   2,8 3,4 100,0   88,9 88,0 89,4	des   description   descript	des (locataires) du secteur (locataires) des (locat	des (cetalires) du secteur (cetalires) dus secteur (cetalires) des (cetalires) du secteur (cetalires) des (cetalires) du secteur (cetalires) du	des (locataires) obsected (locataires) dus secteur (locataires) obsected (locataires) <

### 3.1.6 Les organismes de producteurs de logement social

Les Offices Publics de l'Habitat (OPH) sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial (EPIC). Ils résultent de la fusion des Offices Publics d'HLM (OPHLM) et des Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC) depuis 2007. En 2022, ils représentent 47 % du parc locatif social, soit plus de 5 millions de logements au total. La France compte 266 offices. Leur mission est de mettre en œuvre les politiques d'habitat et de logement des collectivités ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) auxquels ils sont rattachés. Cela inclut la construction, l'acquisition et la rénovation des logements sociaux, ainsi que la réalisation d'opérations d'urbanisme et d'aménagement dans un souci de mixité sociale.

Les Offices Publics de l'Habitat (OPH) sont des établissements publics locaux à caractère industriel et commercial (EPIC). Ils résultent de la fusion des Offices Publics d'HLM (OPHLM) et des Offices Publics d'Aménagement et de Construction (OPAC) depuis 2007. En 2022, ils représentent 47 % du parc locatif social, soit plus de 5 millions de logements au total. La France compte 266 offices. Leur mission est de mettre en œuvre les politiques d'habitat et de logement des collectivités ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) auxquels ils sont rattachés. Cela inclut la construction, l'acquisition et la rénovation des logements sociaux, ainsi que

la réalisation d'opérations d'urbanisme et d'aménagement dans un souci de mixité sociale.

Les Sociétés d'Économie Mixte (SEM) sont des sociétés anonymes dont le capital est majoritairement détenu par une ou plusieurs collectivités territoriales, combinant des partenaires publics et privés. Elles interviennent dans de nombreux domaines d'intérêt général, y compris la construction et la gestion de logements. En France, les 163 SEM immobilières logent 1,42 million de personnes dans un parc de 578 000 logements, représentant 10 % du parc locatif total des organismes de logement social.

# 3.2 Financement et fonctionnement du secteur locatif social

## 3.3 Vivre en HLM : quelles conséquences?